



Informations de base	
<b>2015/2348(INI)</b> INI - Procédure d'initiative Logistique dans l'Union européenne et transports multimodaux dans les nouveaux corridors RTE-T <b>Subject</b> 3.20.07 Transport combiné, transport multimodal 3.20.11 Réseaux transeuropéens de transport	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme		AYALA SENDER Inés (S&D)	28/01/2016
			Rapporteur(e) fictif/fictive SCHMIDT Claudia (PPE) TOŠENOVSKÝ Evžen (ECR) BILBAO BARANDICA Izaskun (ALDE) KYLLÖNEN Merja (GUE/NGL) DELLI Karima (Verts/ALE) D'AMATO Rosa (EFDD) ARNAUTU Marie-Christine (ENF)	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		ZOFFOLI Damiano (S&D)	15/12/2015
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Mobilité et transports		BULC Violeta	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé

21/01/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/12/2016	Vote en commission		
13/12/2016	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0384/2016</a>	<a href="#">Résumé</a>
18/01/2017	Débat en plénière		
19/01/2017	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0009/2017</a>	<a href="#">Résumé</a>
19/01/2017	Résultat du vote au parlement		
19/01/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2348(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/8/05378

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE589.115</a>	21/09/2016	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE592.138</a>	19/10/2016	
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">ENVI</span>	<a href="#">PE587.801</a>	09/11/2016	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0384/2016</a>	13/12/2016	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0009/2017</a>	19/01/2017	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2017)205</a>	16/06/2017	

## Logistique dans l'Union européenne et transports multimodaux dans les nouveaux corridors RTE-T

2015/2348(INI) - 19/01/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 520 voix pour, 68 contre et 79 abstentions, une résolution sur la logistique dans l'Union européenne et le transport multimodal dans les nouveaux corridors du RTE-T (réseau transeuropéen de transport).

Les députés ont rappelé que **des transports et une logistique modernes** étaient essentiels au bon fonctionnement du marché intérieur de l'Union et importants pour garantir la compétitivité, créer de nouvelles entreprises et des possibilités d'emploi et atténuer le changement climatique en contribuant à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris conclu lors de la COP 21.

Le troisième objectif du [livre blanc](#) de la Commission sur les transports est de **faire passer 30% du fret routier sur des distances supérieures à 300 km vers des modes de transport plus durables** tels que le chemin de fer ou la navigation d'ici à 2030, et plus de 50% d'ici à 2050, ce qui requiert la mise en place d'infrastructures adaptées.

La résolution a formulé les recommandations suivantes :

**Élaborer une stratégie européenne de logistique du transport de marchandises** : le Parlement a insisté sur la nécessité de formuler une nouvelle stratégie européenne en matière de logistique du transport de marchandises, qui devrait :

- tenir compte de la nouvelle politique relative aux infrastructures du RTE-T,
- viser à **réduire davantage les obstacles réglementaires, opérationnels et techniques**, et être conçue pour garantir une utilisation optimale des ressources,
- avoir pour objectif de mettre en œuvre de **nouvelles technologies** qui renforceront les performances du secteur et accéléreront le passage à un système de transport sûr à faibles émissions de carbone,
- viser à **accroître la connectivité et le développement des infrastructures** là où elles manquent,
- **soutenir l'industrie ferroviaire européenne** et encourager une politique européenne de **réindustrialisation** du secteur en vue d'accroître la durabilité de la logistique de l'Union et d'occuper une meilleure position sur le marché mondial des produits ferroviaires,
- prendre en compte d'emblée les **drones** en tant que futur mode de transport,
- promouvoir le développement de la **recherche** universitaire et de la **formation** dans le domaine du transport et de la logistique, et
- présenter une **étude scientifique indépendante** i) sur l'ampleur d'un possible transfert du transport routier de marchandises vers les transports ferroviaires et fluviaux d'ici à 2030 et à 2050, ainsi que sur les coûts qui en résulteraient, et ii) sur les possibilités d'éviter les atteintes à l'environnement, telles que les pollutions sonore et atmosphérique.

**Favoriser la multimodalité** : la mise en place du réseau RTE-T, avec **une attention particulière aux connections transfrontalières**, dans les délais impartis et avant 2030, devrait permettre d'éliminer les goulets d'étranglement et améliorer l'interopérabilité entre les différents modes de transport.

Le Parlement a appelé à **renforcer la prise en compte des plateformes multimodales** dans la planification des États membres ainsi qu'au cours de la poursuite du développement des corridors. Il a insisté sur l'importance des investissements dans les **nœuds urbains**, de la promotion de liaisons ferroviaires avec les installations industrielles et d'une **meilleure interconnexion entre le système ferroviaire et les ports**, les ports intérieurs et les ports des zones d'activité.

La Commission devrait accorder la priorité à ces investissements lors de la révision du [Mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#) (MIE) en 2017.

**Renforcer la coordination** : regrettant que les décisions concernant les projets d'infrastructures nationaux des États membres soient souvent prises sans tenir compte des objectifs du RTE-T, les députés ont plaidé pour **une coordination accrue**. La Commission devrait **renforcer le champ d'action des coordinateurs européens chargés du RTE-T** afin qu'ils puissent agir au-delà de l'aire géographique des corridors se trouvant dans leur champ de responsabilité respectif et qu'ils traitent de questions politiques transversales telles que la multimodalité et une logistique efficace du fret.

**Simplifier davantage et élaborer un nouveau cadre de numérisation** : la résolution a souligné l'urgence de simplifier davantage **les documents et les procédures administratives et douanières** pour tous les modes et aux différents stades des chaînes logistiques.

La Commission a été invitée à **proposer, avant la fin de l'année 2017, un cadre numérisé pour l'échange d'informations par voie électronique** et la gestion des transports multimodaux (fret en ligne) afin de favoriser un flux d'informations simplifié entre entreprises, clients et administrations reposant sur des services établis (comme le réseau SafeSeaNet, le système des services d'information fluviales, les systèmes de transport intelligents ou les applications télématiques au service du fret).

**Investir dans un système de transport européen axé sur la logistique** : le Parlement a souligné la nécessité de garantir un **financement européen suffisant** pour la mise en place du RTE-T, au-delà de l'actuel cadre financier pluriannuel. La Commission devrait :

- proposer un train de mesures et de ressources pour l'exécution, dans les délais impartis, des projets prioritaires ;
- inviter les États membres à effectuer les **investissements nécessaires** pour finaliser la connexion des corridors prioritaires dans l'Union ;
- prendre en considération dans sa stratégie **l'automatisation dans le transport à des fins logistiques** et élaborer une stratégie garantissant que les drones peuvent être intégrés de manière efficace au programme RTE-T.

**Intégrer en urgence et de manière plus efficace les moyens de transport** : le Parlement a insisté sur la nécessité de concentrer un maximum d'efforts sur la **revitalisation des lignes de chemin de fer et le renforcement des voies de navigation intérieures** en tant que priorité de la stratégie de transport durable de l'Union. Il a invité la Commission à proposer des solutions afin de faciliter l'accès au financement du [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (EFSI) pour le déploiement du **système européen de gestion du trafic ferroviaire** en faveur à la fois des infrastructures et des installations locomotives.

En vue de **réduire les émissions de CO<sub>2</sub>** en général ainsi que les émissions locales polluantes et sonores en particulier, la Commission devrait introduire des mesures en vue d'encourager les entreprises ferroviaires à **réduire le bruit du fret ferroviaire** en raison de ses effets néfastes sur la santé. Elle devrait également encourager :

- le développement des **modes de transport électrique** ou alternativement motorisés et des infrastructures nécessaires le long du RTE-T et, en particulier dans les centres urbains ;

- la mise en place de **systèmes de transports innovants** faisant appel, par exemple, à l'utilisation de véhicules électriques et de sources d'énergie renouvelables,
- le développement de **carburants de substitution** et de l'infrastructure correspondante.

Compte tenu du rôle que la **numérisation des services** peut jouer pour favoriser des solutions de transport multimodal plus respectueuses de l'environnement, les députés ont demandé à la Commission de favoriser, notamment par une **approche législative cohérente au niveau de l'Union**, l'accès aux données concernant les flux de trafic le long des corridors et le partage de celles-ci, l'utilisation de transports multimodaux, surtout pour les PME, et d'assurer une participation plus importante des acteurs locaux et des pouvoirs publics dans ce secteur.

**Proposer de meilleures conditions d'emploi pour attirer de nouveaux professionnels** : les conditions de travail et de vie de la main-d'œuvre dans la chaîne logistique se sont considérablement détériorées au cours des dernières années, rendant ce secteur moins attractif pour les nouvelles générations, en particulier pour les travailleurs mobiles.

La Commission et les États membres ont été invités à :

- **recenser les besoins en formation et en apprentissage** au niveau européen et à proposer en urgence des mesures visant à rendre le secteur plus attractif aux yeux des jeunes et des générations futures ;
- mettre à disposition suffisamment de **parcs de stationnement sécurisés** dans les corridors RTE-T ;
- tenir compte des dernières recommandations du Parlement relatives aux aspects socio-économiques dans le secteur des transports et à la **lutte contre les pratiques déloyales sur le marché du travail**.

Enfin, la Commission devrait travailler avec les parties prenantes afin de développer **un cadre à l'échelle européenne pour les données statistiques** sur le transport multimodal et la logistique, notamment de nouveaux indicateurs reflétant mieux les tendances réelles du transport de marchandises.

## Logistique dans l'Union européenne et transports multimodaux dans les nouveaux corridors RTE-T

2015/2348(INI) - 13/12/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des transports et du tourisme a adopté un rapport d'initiative d'Inés AYALA SENDER (S&D, ES) sur la logistique dans l'Union européenne et le transport multimodal dans les nouveaux corridors du RTE-T (réseau transeuropéen de transport).

Le présent rapport vise à formuler la position du Parlement européen et à **stimuler les initiatives visant à promouvoir le domaine de la logistique de transport de marchandises**.

La logistique englobe les services et les processus de planification, de gestion et d'acheminement du flux de marchandises et d'informations entre le point d'origine et le point de destination.

Le troisième objectif du **livre blanc** de la Commission sur les transports est de **faire passer 30% du fret routier sur des distances supérieures à 300 km vers des modes de transport plus durables** tels que le chemin de fer ou la navigation d'ici à 2030, et plus de 50% d'ici à 2050, ce qui requiert la mise en place d'infrastructures adaptées.

Le rapport aborde les questions clés suivantes:

**Élaborer une stratégie européenne de logistique du transport de marchandises** : étant donné le rôle crucial de la logistique dans l'efficacité et la durabilité des opérations de transport de marchandises au sein de l'Union, la Commission devrait formuler une nouvelle stratégie européenne pour le transport de marchandises et la logistique, qui devrait :

- tenir compte de la nouvelle politique relative aux infrastructures du RTE-T,
- viser à **réduire davantage les obstacles réglementaires, opérationnels et techniques**, et être conçue pour garantir une utilisation optimale des ressources,
- avoir pour objectif de mettre en œuvre de **nouvelles technologies** et des solutions novatrices qui renforceront les performances du secteur et accéléreront le passage à un système de transport sûr à faibles émissions de carbone,
- viser à **accroître la connectivité et le développement des infrastructures** là où elles manquent,
- **soutenir l'industrie ferroviaire européenne** et encourager une politique européenne de **réindustrialisation** du secteur ferroviaire dans la perspective d'accroître la durabilité de la logistique de l'Union et d'occuper une meilleure position sur le marché mondial des produits ferroviaires,
- prendre en compte d'emblée les **drones** en tant que futur mode de transport,
- promouvoir le développement continu de la **recherche** universitaire et de la **formation** dans le domaine du transport et de la logistique, et
- présenter une **étude scientifique indépendante** i) sur l'ampleur d'un possible transfert du transport routier de marchandises vers les transports ferroviaires et fluviaux d'ici à 2030 et à 2050, ainsi que sur les coûts qui en résulteraient, et ii) sur les possibilités d'éviter les atteintes à l'environnement, telles que les pollutions sonore et atmosphérique.

Le rapport souligne que la mise en place du réseau RTE-T, avec **une attention particulière aux connections transfrontalières**, dans les délais impartis et avant 2030, permettra d'éliminer les goulets d'étranglement, d'améliorer l'interopérabilité entre les différents modes de transport et de favoriser une intégration multimodale du transport de marchandises dans l'Union. Il appelle à **renforcer la prise en compte des plateformes multimodales** dans la planification des États membres ainsi qu'au cours de la poursuite du développement des corridors.

Par ailleurs, les députés regrettent que les décisions concernant les projets d'infrastructures nationales des États membres soient souvent prises sans tenir compte des objectifs du RTE-T. Ils estiment qu'un système de logistique européenne efficace exige **une coordination accrue**.

La Commission est invitée à **renforcer le champ d'action des coordinateurs européens chargés du RTE-T**, de façon à ce qu'ils agissent au-delà de l'aire géographique des corridors se trouvant dans leur champ de responsabilité respectif et à ce qu'ils traitent de questions politiques transversales telles que la multimodalité et une logistique efficace du fret.

**Simplifier davantage et élaborer un nouveau cadre de numérisation** : le rapport souligne l'urgence de simplifier davantage **les documents et les procédures administratives et douanières** pour tous les modes et aux différents stades des chaînes logistiques. La Commission est invitée à :

- analyser la législation européenne superflue relative aux transports et à la mobilité ;
- **proposer, avant la fin de l'année 2017, un cadre numérisé pour l'échange d'informations par voie électronique** et la gestion des transports multimodaux (fret en ligne) afin de favoriser un flux d'informations simplifié, dématérialisé, homogène, transparent et fiable entre entreprises, clients et administrations reposant sur des services établis (comme le réseau SafeSeaNet, le système des services d'information fluviales, les systèmes de transport intelligents ou les applications télématiques au service du fret).

**Investir dans un système de transport européen axé sur la logistique** : les députés soulignent la nécessité de garantir un **financement européen suffisant** pour la mise en place du RTE-T, au-delà de l'actuel cadre financier pluriannuel. La Commission devrait :

- présenter l'examen à mi-parcours du **mécanisme d'interconnexion pour l'Europe** (MIE) en 2017, en proposant un train de mesures et de ressources pour l'exécution, dans les délais impartis, des projets prioritaires ;
- inviter les États membres à effectuer les **investissements nécessaires** pour finaliser la connexion des corridors prioritaires dans l'Union ;
- prendre en considération dans sa stratégie **l'automatisation dans le transport à des fins logistiques**, notamment par des véhicules autonomes, des drones ou des robots téléguidés et son impact, et soutenir la recherche et l'investissement dans le développement de ces technologies-clés.

L'attention devrait être centrée sur les principaux corridors du réseau lors du développement coordonné de projets qui encouragent la multimodalité dans la logistique du transport de marchandises, en particulier **les terminaux d'aéroports, les plateformes de logistique et les nœuds urbains**.

**Intégrer en urgence et de manière plus efficace les moyens de transport** : le rapport insiste sur la nécessité de concentrer un maximum d'efforts sur la revitalisation des lignes de chemin de fer et le renforcement des voies de navigation intérieures en tant que priorité de la stratégie de transport durable de l'Union. Il invite la Commission à proposer des solutions de financement spécifiques afin de faciliter l'accès au financement du **Fonds européen pour les investissements stratégiques** (EFIS) pour le déploiement du **système européen de gestion du trafic ferroviaire** en faveur à la fois des infrastructures et des installations locomotives.

En vue de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> en général ainsi que les émissions locales polluantes et sonores en particulier, la Commission devrait encourager i) le développement des **modes de transport électrique** ou alternativement motorisés et des infrastructures nécessaires le long du RTE-T et, en particulier dans les centres urbains, ii) la mise en place de **systèmes de transports innovants** faisant appel, par exemple, à l'utilisation de véhicules électriques et de sources d'énergie renouvelables, et iii) le développement de **carburants de substitution** et de l'infrastructure correspondante.

Les députés observent par ailleurs que la **numérisation** des services a un rôle à jouer pour favoriser des solutions de transport multimodal plus respectueuses de l'environnement. Ils demandent à la Commission de favoriser, notamment par une **approche législative cohérente au niveau de l'Union**, l'accès aux données concernant les flux de trafic le long des corridors et le partage de celles-ci, l'utilisation de transports multimodaux, surtout pour les PME, et d'assurer une participation plus importante des acteurs locaux et des pouvoirs publics dans ce secteur.

**Proposer de meilleures formations et conditions d'emploi pour attirer de nouveaux professionnels** : les conditions de travail et de vie de la main-d'œuvre dans la chaîne logistique se sont considérablement détériorées au cours des dernières années, rendant ce secteur moins attractif pour les nouvelles générations, en particulier pour les travailleurs mobiles.

La Commission et les États membres sont invités à :

- proposer en urgence des **mesures visant à rendre le secteur plus attractif** aux yeux des jeunes et des générations futures ;
- évaluer la possibilité d'investissements financiers dans la **formation** en alternance et dans la formation professionnelle dans le domaine des transports ;
- mettre à disposition suffisamment de **parcs de stationnement sécurisés** dans les corridors RTE-T ;
- tenir compte des dernières recommandations du Parlement relatives aux aspects socio-économiques dans le secteur des transports et à la **lutte contre les pratiques déloyales sur le marché du travail**.

Enfin, la Commission devrait travailler avec les parties prenantes afin de développer **un cadre à l'échelle européenne pour les données statistiques** sur le transport multimodal et la logistique, notamment de nouveaux indicateurs reflétant mieux les tendances réelles du transport de marchandises.